

# Annexe 5

## Thème 3 – La Troisième République.

Après l'étude de la naissance difficile de la République en 1870-1871, on pourra aborder les moyens utilisés par les Républicains pour réaliser l'unité autour de la République. On peut de nouveau partir des symboles avec les problématiques suivantes.

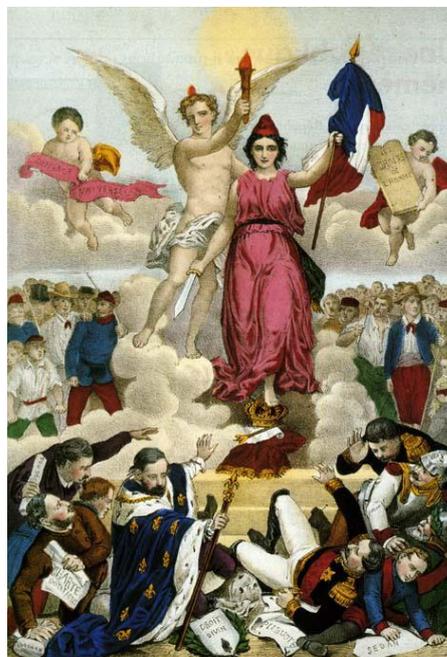
Comment les emblèmes de la République permettent-ils d'ancrer l'idée républicaine ?

Ou

Comment lit-on le triomphe de la République dans ses symboles ?

Objets d'étude possibles (1 séance):

- Première fête nationale du 14 juillet (1880), à Paris et à Angers.  
[http://www.histoire-image.org/site/etude\\_comp/etude\\_comp\\_detail.php?i=546&oe\\_zoom=932&id\\_sel=932](http://www.histoire-image.org/site/etude_comp/etude_comp_detail.php?i=546&oe_zoom=932&id_sel=932)
- Le triomphe de la République p 133 du manuel de 4è Nathan 2011.
- Le triomphe de la République, statue de la place de la Nation par Jules Dalou.
- Statue de la place de la République des frères Morice.
- Des Unes tirées du « petit journal » avec Marianne  
<http://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens>
- Affiche de la fête du centenaire de la République française.  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90119690>



**Démarche** : réinvestissement du travail d'AP réalisé sur la lecture d'images politiques dans le cadre du thème 1 : la Révolution et l'Empire. Ajout possible à la grille de lecture d'une dimension artistique selon le choix de l'œuvre

Puis on poursuit avec la question suivante : **Quels lieux construisent la culture républicaine ?**

**Mise au point scientifique :**

La loi municipale du 5 avril 1884 met en place une organisation municipale qui n'a pas été remise en cause depuis : un conseil municipal élu au suffrage universel, un maire élu par le conseil municipal, exécuteur de ses décisions et représentant de l'Etat. Le conseil gère les affaires de la commune. Beaucoup de décisions peuvent dès lors être prises au niveau local et la commune devient le premier niveau de la démocratie et le premier échelon républicain.

Cette loi prévoit également que chaque commune dispose d'un local communal, hôtel de ville ou simple mairie. C'est là qu'ont lieu les votes pour les élections locales, que sont célébrés les mariages. La mairie devient donc un moyen de faire entrer dans l'espace public la République, de manifester sa puissance, de familiariser les citoyens à la démocratie et à l'idée républicaine. C'est aussi bien un lieu de pouvoir qu'un lieu symbolique. Et cette III<sup>e</sup> République qui dure davantage que ses prédécesseurs va se révéler être une grande bâtisseuse : de nombreuses mairies sont construites et de nombreux hôtels de ville rénovés. Ils sont facilement reconnaissables car leur architecture souvent monumentale diffère des maisons et bâtiments environnants : balcon à balustrade, toit en tuile ou ardoise, fronton qui porte souvent mention de la devise de la République : « Liberté, Egalité, Fraternité », symétrie bien ordonnée, clocheton ou grande horloge qui permet au temps de la République de remplacer celui de l'Eglise. Un décor tout aussi républicain vient orner ces lieux : bustes de Marianne, statues, peintures ou gravures chargées de sens...

L'école est essentielle dans le projet républicain car elle forme les futurs citoyens, les détenteurs de la souveraineté nationale et du suffrage universel. Les lois Ferry de 1881-1882 rendent l'enseignement primaire laïc, gratuit et obligatoire. Les « hussards » de la République deviennent des personnages relais entre la République et les jeunes générations. C'est à eux de transmettre les valeurs de la République et d'amener, par leur enseignement, les enfants à adhérer à la République en leur montrant ses bienfaits, de développer l'amour de la patrie amputée de l'Alsace et de la Lorraine.

Les communes doivent alors se doter d'une école publique laïque. Dans beaucoup de communes, on construit un bâtiment municipal qui est à la fois mairie et école. L'école incarne donc la politique d'instruction de la III<sup>e</sup> République

Suite à la loi de 1872, le service militaire devient obligatoire pour tous les jeunes hommes au cours des années 1880. Cependant, les réformes et exemptions restent nombreuses mais s'amenuisent au fil du temps. Le service militaire devient surtout un devoir républicain. Pour accueillir plus de la moitié d'une classe d'âge, les municipalités prennent en charge la construction et l'entretien des casernes républicaine dont l'architecture va marquer de manière durable le paysage urbain. Les casernes brassent toutes les catégories sociales et sont un formidable creuset d'intégration bouleversant les codes de la société, les valeurs d'égalité et de fraternité y prennent tout leur sens. L'armée contribue également à « nationaliser les Français » dans la mesure où elle est un puissant vecteur de diffusion de la langue française. Elle soude les citoyens autour de la défense de la patrie républicaine et assure ainsi la cohésion nationale.

## Que proposer aux élèves ? (deux à trois séances)

**Une tâche complexe** en groupe avec des corpus documentaires. Trois scénarios différents proposés pour « balayer » les trois lieux vecteurs de la culture républicaine, des boîtes à outils avec des questions pour guider le travail en cas de besoin.

**A l'issu du travail**, chaque groupe « envoie » sa lettre aux autres groupes. Lecture dans les groupes puis questionnements complémentaires si besoin pour pointer les insuffisances, incohérences ou autres.

**Chaque groupe reprend alors son travail** en fonction des remarques faites, le tape sur un traitement de texte et le poste sur le blog de la classe (ou le professeur photocopie et distribue...)

## L'école.

+ Photo 2 p144.

(Intérieur d'une école)

+ texte 4 p 145 (Nathan 2011)

(Lettre de Jules Ferry aux instituteurs)

### Les lois Ferry (1881-1882)

**Extrait de la loi du 16 juin 1881.**

**Art. 1er.**- Il ne sera plus perçu de rétribution scolaire\* dans les écoles primaires publiques [...].

\* *Rétribution scolaire* : somme payée à l'école pour pouvoir y envoyer son enfant

● Loi n° 11-696 du 28 mars 1882.

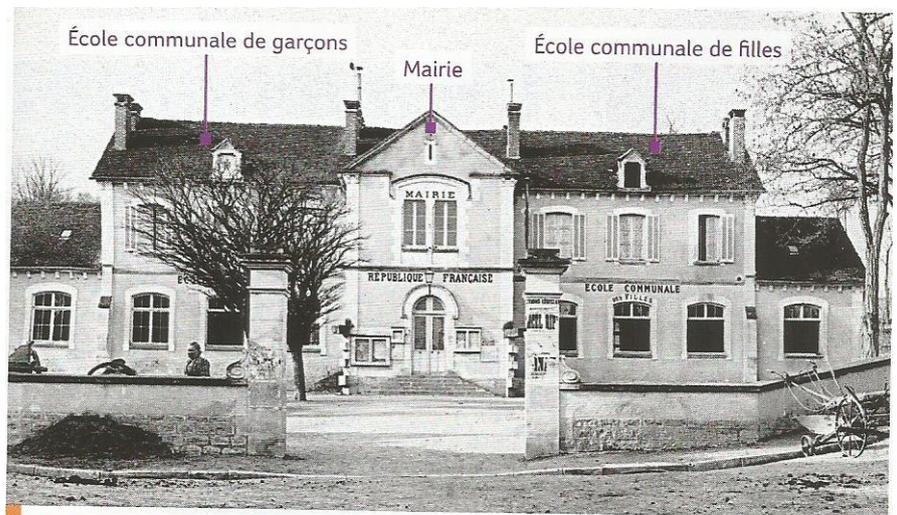
**Article 1.** L'enseignement primaire comprend :  
L'instruction civique et morale ;  
La lecture et l'écriture ;  
La langue et les éléments de la littérature française ;  
La géographie, particulièrement celle de la France ;  
L'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ;  
Quelques leçons usuelles de droit et d'économie politique ;  
Les éléments de sciences naturelles physiques et mathématiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ;  
La gymnastique ;  
Pour les garçons, les exercices militaires ;  
Pour les filles, les travaux à l'aiguille.

**Article 2.** Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires. [...]

**Article 4.** L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 ans révolus à 13 ans révolus. [...]

**Article 6.** Il est institué un certificat d'études primaires ; il est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès 11 ans. [...]

Fait à Paris, le 28 mars 1882. Signé Jules Grévy. Signé Jules Ferry.



### **6 La mairie et l'école publique d'Arcy-sur-Cure**

Après les lois scolaires de 1881-1882, le budget de l'Éducation augmente fortement et l'on construit de nombreuses écoles.

Hatier, 2011

### **Tâche complexe :**

Vous êtes un instituteur de la III<sup>e</sup> République nouvellement nommé dans un petit village. Vous écrivez à votre famille pour lui décrire l'école ou vous travaillez et expliquer comment, par votre enseignement, vous développez les idées républicaines chez vos élèves.

Des aides sont disponibles !

## **Aide :**

### **Description de l'école :**

-Servez-vous de la photo d'Arcy-sur-Cure pour l'extérieur (forme, les différentes parties, les inscriptions)

-Et de celle du manuel pour l'intérieur d'une salle de classe (la taille, l'éclairage, les tables, les affichages, les tenues des élèves...)

### **L'enseignement :**

-Servez-vous des lois Ferry : chaque article apporte une information importante.

-La lettre de Ferry : quel enseignement devient très important, à quoi va-t-il servir ?

-Faites le lien avec ce que vous voyez au mur sur la photo de classe du manuel.

## La mairie



Doc 1 - Fontevraud-L'abbaye, Maine-et-Loire : la mairie construite en 1876 vient rivaliser avec l'église pour occuper le centre du village. Avec son horloge, le temps de la République remplace le temps de l'Eglise.



Doc 2 : Buste de Marianne du sculpteur Jean-Antoine Injalbert, 1889.

Présent dans de nombreuses mairies.

Innovante par son mélange de joliesse et de fermeté, la «Marianne » d'Injalbert (...) arbore le bonnet phrygien, symbole de liberté. Son vêtement en forme de cuirasse est également riche de sens : il est orné en son centre (...) d'un mufler de lion, symbole de la force populaire (la République étant légitimée par le suffrage universel depuis 1848)

<http://www.cnap.fr/une-inconnue-c%C3%A9l%C3%A8bre-marianne-embl%C3%A8me-de-la-r%C3%A9publique>

### **Doc. 3 : La loi sur l'organisation municipale**

Paris, 5 Avril 1884

#### **Titre II : Des conseillers municipaux**

Art 14 : les conseillers municipaux sont élus par le suffrage universel direct. Sont électeurs tous les Français âgés de vingt-et-un ans accomplis et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi.

Art. 41 : les conseils municipaux sont nommés pour quatre ans. Ils sont renouvelés intégralement, le premier dimanche de mai, dans toute la France.

Art 61 : le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

#### **Titre III : Des maires et des adjoints**

Art. 73 : il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

Art. 76 : le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### ***Doc 4 : Le bureau de vote d'Alfred Bramtot, 1891***



#### ***Tâche complexe :***

Vous êtes un conseiller municipal sous la III<sup>e</sup> République nouvellement élu dans la commune de Fontevraud-L'abbaye. Vous écrivez à votre famille pour lui décrire votre mairie et expliquer qu'elle devient le centre de la vie civique locale.

Des aides sont disponibles !

## **Aide :**

### **Description de la mairie :**

- Servez-vous de la photo (place dans le village, forme, taille, les différentes parties)
- de celle du buste et du tableau pour l'intérieur de la mairie, sa décoration

### **Le centre de la vie civique locale c'est-à-dire le lieu où le citoyen exerce ses droits par exemple à travers les élections.**

- Servez-vous de la loi : elle explique l'organisation des élections.
- Faites le lien avec ce que vous voyez sur le tableau. Repérez les différents personnages venus votés, la manière dont ils votent.

## La caserne



Doc 1 : Jeannot, les Réservistes, 1882, les Invalides, Paris

### Doc 2 : Loi sur le service militaire de 1872.

*Jusqu'à cette date, les jeunes gens devant accomplir leur service militaire sont tirés au sort sur une liste de conscrits\* (jeunes gens d'une même classe d'âge) et peuvent se faire remplacer.*

Art. 1er.

- Tout Français doit le service militaire personnel

Art. 4.-

Le remplacement est supprimé.

Art. 8.-

Chaque année les tableaux de recensement des jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans révolus dans l'année précédente et domiciliés dans le canton sont dressés par les maires.

Art. 41.-

Après une année de service des jeunes soldats dans les conditions indiquées en l'article précédent, ne sont plus maintenus sous les drapeaux que les hommes dont le chiffre est fixé chaque année par le ministre de la guerre. (1)

Art. 37.-

Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie :

- De l'armée active pendant cinq ans ;
- De la réserve de l'armée active pendant quatre ans
- De l'armée territoriale pendant cinq ans ;
- De la réserve de l'armée territoriale pendant six ans.

(1) Chaque jeune inscrit reçoit un numéro au hasard. Un tirage au sort a lieu : ceux qui ont le bon numéro feront un service court d'un an, ceux qui le mauvais numéro feront le service long de cinq ans.



Bulletin de conscrit, Inv.2006.10.95 © Musée de l'Armée, RMN-GP.

**Doc 4 :** «Lorsque (...) dans une armée (...) où règne la discipline, toutes les classes de la société sont confondues, soyez certains que ce sont les nobles sentiments qui l'emportent, les bons exemples qui sont suivis, et que le niveau moral s'élève; soyez certains encore que, soumis aux mêmes devoirs, aux mêmes règles, (...) toutes les classes rapprochées voient disparaître bien des préventions qui peuvent les diviser.»  
Marquis de Chasseloup-Laubat, rapporteur devant l'Assemblée de la nouvelle loi militaire instaurant la conscription qui définit le service militaire, 1872.

### ***Tâche complexe :***

Vous êtes une jeune recrue du service militaire. Vous écrivez à votre famille pour lui raconter votre recrutement, votre arrivée à la caserne, la découverte de vos camarades et lui expliquer le rôle de l'armée sous la III<sup>e</sup> République.

Des aides sont disponibles !

## **Aide :**

### **Le recrutement :**

-Servez-vous de la loi : chaque article apporte une information importante.

-Faites le lien avec le bulletin de tirage au sort.

### **L'arrivée à la caserne :**

Servez-vous du tableau : identifiez les différents personnages, leurs catégories sociales, leurs vêtements, leur uniforme.

### **Le rôle de l'armée :**

- Relevez dans le document 4, les différentes missions de l'armée.

-Faites le lien avec ce que vous voyez sur le tableau.

## **L'étude de la III<sup>e</sup> République se poursuivra par ses contestations à travers l'Affaire Dreyfus et le vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905 par exemple.**

### **Compétences travaillées :**

-se repérer dans le temps : construire des repères historiques

Ordonner et mettre en relation des faits d'une époque donnée : la III<sup>e</sup> République

*Domaine du socle : 5*

- Analyser et comprendre un document

Comprendre le sens général d'un document.

Identifier le document

Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un document ou plusieurs, les classer, les hiérarchiser.

Confronter un document à ce que l'on peut connaître par ailleurs du sujet étudié.

Utiliser ses connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique.

*Domaines du socle : 1 et 2*

-Pratiquer différents langages

Décrire une œuvre d'art en employant un lexique spécifique.

Proposer une analyse critique et une interprétation de l'œuvre.

Ecrire pour construire sa pensée et son savoir, pour argumenter.

S'approprier et utiliser un lexique spécifique en contexte.

*Domaines du socle : 1, 2 et 5*

-Coopérer et mutualiser

Organiser son travail dans le cadre d'un groupe

Adapter son travail à celui du groupe.

Discuter, expliquer, confronter ses représentations, argumenter pour défendre ses choix.

Négocier une solution commune pour une production collective

*Domaines du socle : 2 et 3.*

**Anne Docteur, Élodie Soubise**